



Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le 16/10/2024



ID : 081-200034056-20241015-D2024_102-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - VERNHES - MME KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

Mme AJCHENBAUM a donné pouvoir à Mme FRASSIN.

N° 2024/102

Objet : Finances : Budget Aquaval – décision modificative n°2

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des écritures avec la trésorerie, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits, comme suit :

	Recettes	
	Article	Somme
FONCTIONNEMENT	6063	- 1 178
	678	+ 1 178

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°2 du Budget Aquaval prévoyant des virements de crédits, conformément au tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Laurent RICARD